



Litige sécurité sociale (apte)-Médecine du travail (inapte)

Par **MARIEALINE59**, le **17/07/2013** à **23:54**

Bonsoir,

Mon conjoint est atteint de la spondylarthrite ankylosante.

Il a été en arrêt maladie (pour la spondy) du 11 avril 2013 au 12 juillet 2013 (renouvellement compris).

Le 10 juillet 2013, il a été convoqué pour un contrôle par le médecin conseil de la sécurité sociale, le docteur l'a trouvé "apte" à reprendre son activité professionnelle.

Cependant, mon conjoint n'est pas apte pour le moment à reprendre le travail :(

Je tiens à préciser que le docteur qui l'a reçu n'a pas exécuté comme il se doit les examens nécessaires.

Il a évalué sa démarche sur 1.50m : comment peut on juger une distance si courte la démarche d'une personne ?

De plus, le test de schöber à été effectué lors de la visite médicale : le résultat obtenu par le docteur est de 4 alors que le rhumato obtient 2.5.

Le docteur a donc mis mon conjoint apte à son poste à compter du 15/07/2013.

Ce lundi 15/07, il s'est rendu à la visite de reprise de la médecine du travail qu'il elle indique qu'il est inapte aux 3 postes noté dans son dossier : conducteur d'engins tp, terrassier, manoeuvre en bâtiment.

De plus, autre problème de santé que mon compagnon a : le syndrome de foux.

Bien évidemment, nous avons fait appel à la décision du médecin de la sécurité sociale (courrier + justificatifs + copie de l'inaptitude de la médecine du travail).

Autre précision : mon conjoint est pris en charge à 100% pour la spondylarthrite par la sécu ... la personne qui a donné son accord est le docteur qu'il a rencontré le 10/07/13.

Merci de vos conseils suite à mon message